MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Synthèse des résultats associés au thème de contrôle AGIR 2024 « revue des habilitations chorus cœur »

Rappel du cadre général

Contexte:

Dans le cadre du PNCI, un contrôle annuel sur les habilitations Chorus cœur a été réalisé sur octobre 2024. La gestion de ces dernières est décentralisée en académies. Toute demande associée à une habilitation Chorus doit être faite via le formulaire « type » qui est normé. Une fois signé par la hiérarchie, ce dernier est transmis au correspondant « *Chorus habilitations* » local qui est en charge de la création, de la modification et de la suppression des comptes Chorus. A noter que les demandes d'habilitations de l'administration centrale, de la Polynésie, de Saint Pierre-et-Miquelon, de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle Calédonie sont gérées directement par le DCISIF.

Objectif du contrôle:

Ce contrôle a pour objectif de vérifier les éléments suivants:

- La présence effective de l'agent et la conformité de ses données personnelles et professionnelles (nom, prénom, adresse mail)
- La cohérence de son profil « utilisateur » avec son service d'affectation
- La cohérence de ses rôles « utilisateur » par rapport à sa fonction
- La correcte séparation des tâches métier dans le SI (respect des règles d'incompatibilité des rôles)
- Le cas échéant, la conformité des suppléances (délégations d'habilitations)

Risques couverts:

- Accès à Chorus cœur par une personne non habilitée (non respect de la procédure interne / détournement de la procédure interne)
- Périmètre de l'habilitation non conforme à la fonction de l'agent
- Traitement erronée de la demande d'habilitation
- Maîtrise exhaustive de la chaîne de dépense dans Chorus coeur

Périmètre:

Il s'agit d'un contrôle exhaustif. A ce titre, toutes les académies et les services en administration centrale sont concernés par ce dernier dès lors qu'un agent dispose d'une habilitation dans Chorus Cœur.

Mode opératoire:

Une liste exhaustive des agents avec leurs rôles (et autres informations associées à leurs profils) est éditée et transmise par l'AIFE à la Mission Chorus du DCISIF. Il s'agit d'une situation au 30/09/2024. Après avoir retraité le fichier source de l'AIFE, la Mission Chorus transmet un fichier personnalisé à chaque correspondant « Chorus habilitations » des académies et des services centraux pour contrôle en local. Toutes les anomalies relevées dans le cadre de ce contrôle sont directement traitées par les correspondants « Chorus habilitations » (excepté pour les entités directement gérées par le DCISIF).

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Présentation des principaux indicateurs

Population ayant un compte utilisateur « actif » dans Chorus cœur au 30/09/2024

1 357 agents (contre **1 309** au 30/09/2023) dont:

- **1 100** au sein des services déconcentrés (contre **1 077** en 2023)
- **257** en administration centrale (contre **232** en 2023)

Population ayant fait l'objet d'un contrôle

1 142 comptes utilisateur contrôlés, soit un taux de couverture de **84 %** dont:

- **1 068** au sein des services déconcentrés (taux de couverture de 97%)
- **74** en administration centrale (taux de couverture de 28%)

Résultats

- **215 comptes utilisateurs non contrôlés / non confirmés** (absence de retour des services)
- **207 comptes utilisateurs en anomalie** (comptes qui doivent faire l'objet d'une ou de plusieurs actions correctives), soit **un taux** d'anomalie de **18%**

Nature des Anomalies

- **Compte utilisateur non clôturé (36%** des anomalies)
- **Rôle non conforme (34%** des anomalies)
- **Incompatibilité des rôles (24%** des anomalies)
- **Habilitations sans objet (6%** des anomalies)

Objectif CIF 2025 => une meilleure réactivité des services dans la mise à jour des habilitations pour garantir la conformité de ces dernières par rapport à la situation des agents et couvrir les risques RGP.

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Analyse des anomalies

Nature des anomalies identifiées sur les comptes agents	Nbre de comptes agents en anomalie	Risques associés aux anomalies identifiées (en lien avec le catalogue de risques AGIR)	Degré de priorité (au niveau de la mise en place des actions correctives)	Constats DCISIF
Contrôle non réalisé (absence de réponse, service non sollicité par le DCISIF, absence de PDCI)	**215**	**6.1.1.**Inadéquation des rôles Chorus attribués avec les tâches attribuées à l'agent **6.2.1.**Absence de suivi et de traçabilité des habilitations au SI		L'intégralité de la population n'a pas été couverte par le contrôle
Rôle non conforme à la position de l'agent (par rapport à sa fonction ou à son affectation)	**71**	**6.1.1**.Inadéquation des rôles Chorus attribués avec les tâches attribuées à l'agent **6.2.1**.Absence de suivi et de traçabilité des habilitations au SI **12.2.4**.Risque de fraude interne		Absence d'une procédure de suivi et de mise à jour systématique des comptes agents en fonction des changements de situation
Incompatibilité des rôles (cumul des rôles qui ne garantit pas une correcte séparation des tâches métiers dans Chorus)	**49**	**2.1.6**.Mauvaise attribution et répartition des tâches (absence de séparation des tâches) **6.1.1**.Inadéquation des rôles Chorus attribués avec les tâches attribuées à l'agent **6.2.1**.Absence de suivi et de traçabilité des habilitations au SI **12.2.4**.Risque de fraude interne		9 situations sur 49 ont été justifiées (principale raison évoquée: "*au vue de l'effectif réduit du service, nécessité d'octroyer un certain nombre de rôle à un ou plusieurs agents pour garantir une continuité de service*")
Compte Agent non clôturé alors que ce dernier a quitté ses fonctions (dans le cadre d'une mutation, d'un départ à la retraite, d'une fin de contrat, d'un changement de service)	**75**	**6.2.1**.Absence de suivi et de traçabilité des habilitations au SI **6.2.4**.Utilisation d'un compte Chorus par un autre utilisateur		Absence d'une procédure de suivi et de mise à jour systématique et proactive des comptes agents en fonction des mouvements de personnel
Habilitation sans objet ou obsolète (habilitations associées à des programmes qui sont terminés)	**12**	**6.2.1**.Absence de suivi et de traçabilité des habilitations au SI		Absence d'une procédure de suivi et de mise à jour systématique des comptes agents en fonction des changements de situation => impossibilité pour le correspondant chorus en académie de supprimer ce type d'habilitation. En revanche, l'académie devrait en faire la demande dès lors que le programme est effectivement terminé.
TOTAL comptes agents en anomalie	**422**			

action corrective à mettre en place **à l'issue du contrôle**
action corrective à mettre en place **dans un délai raisonnable**
action corrective à mettre en place **dans l'année**

Qualité du contrôle

La qualité des informations renseignées dans les grilles de contrôle et dans AGIR reste perfectible. Les situations suivantes ont été relevées par le DCISIF dans le cadre de sa revue des fichiers de contrôles et des données AGIR:

- Résultats des contrôles repris dans AGIR différents des résultats remontés dans la grille de contrôle
- Grille de contrôle non renseignée (le résultat du contrôle est uniquement repris dans AGIR ou transmis dans le cadre d'un mail)
- Grille de contrôle non rattachée dans AGIR
- Grille de contrôle modifiée par le superviseur (cela rend plus difficile la consolidation des résultats)
- Informations renseignées dans AGIR difficilement exploitables (la rédaction ne permet pas de comprendre correctement l'information donnée)
- AGIR non renseigné par le superviseur (seule la grille de contrôle est rattachée)

Recommandations DCISIF

- Sensibiliser l'encadrement au régime de responsabilités des gestionnaires publics et aux risques de condamnation associés dès lors que les contrôles clés ne sont pas réalisés et/ou tracés au niveau de la gestion des habilitations (**notamment la conformité de l'habilitation à la délégation de signature et le respect du principe de séparation des tâches**).

- Mettre en place un dispositif de suivi et de gestion des habilitations en lien avec les services RH (piste de réflexion parmi d'autres) => partager les informations au niveau des mouvements de personnel avec le correspondant chorus afin de **mettre à jour les comptes agents de façon régulière**. Il ne s'agit pas d'attendre la campagne annuelle pour apporter les actions correctives comme le rappelle **le protocole de gestion des accès à l'application Chorus, lequel précise**: « ***A chaque changement de fonctions d'un titulaire, au sein de la même entité, l'entité veille à la conformité des habilitations et demande, le cas échéant, la mise à jour de son profil Chorus*** ».

- **Justifier** systématiquement tous les comptes agents ayant des rôles incompatibles et **appliquer**, si ce n'est pas le cas, les **actions de contrôles internes prévues dans le protocole de gestion des accès à l'application Chorus**, lequel précise: « ***en cas de mise en œuvre d'une combinaison de rôles identifiée comme « à surveiller » ou « fortement déconseillée », le responsable d'entité doit procéder à une vérification sur un échantillon représentatif des transactions effectuées par le titulaire portant notamment sur la conformité des transactions réalisées à la délégation de signature octroyée au titulaire et sur la réalité des faits motivant les transactions*** ».

- **Tracer et documenter** systématiquement l'ensemble des actions réalisées sur les habilitations et ce pour être en capacité de les justifier en cas de contrôle interne, d'audit ou de vérification du SCBCM.

- **Garantir** la qualité, la sincérité et l'exhaustivité des informations renseignées dans AGIR et dans les fichiers de contrôle afin que ces dernières puissent être exploitées et utilisées en cas de contrôle interne, d'audit ou de vérification du SCBCM.

- **Intégrer** tous les services / académies dans le contrôle (action au niveau du DCISIF).